



Tableau 1 : Nombre de demandes approuvées, nombre de demandeurs uniques et montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), selon la province ou le territoire

Province/territoire	Nombre de demandes	Nombre de demandeurs uniques	Montant total brut (000 \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	118 110	7 260	59 055
Île-du-Prince-Édouard	15 850	1 400	7 925
Nouvelle-Écosse	223 130	14 050	111 565
Nouveau-Brunswick	159 400	10 270	79 700
Québec	1 153 440	102 220	576 720
Ontario	3 633 680	231 810	1 816 840
Manitoba	746 240	36 910	373 120
Saskatchewan	620 190	32 030	310 095
Alberta	1 195 120	78 290	597 560
Colombie-Britannique	739 490	47 150	369 745
Yukon	13 010	820	6 505
Territoires du Nord-Ouest	46 660	2 420	23 330
Nunavut	82 080	4 090	41 040
Extérieur du Canada	1 000	80	500
Non précisé	400	40	200
Total	8 747 800	568 830	4 373 900

Notes :

1. Les données datent du 10 juillet 2022 et elles peuvent être modifiées au fur et à mesure que les demandes sont examinées et rajustées.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA).
3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique pouvait faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 44 périodes pour la PCREPA.
4. Les données sont fondées sur les demandes de PCREPA présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent avoir résidé et été présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils ont fait une demande.
6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
7. Le montant brut est le montant total avant les retenues d'impôt. L'ARC a prélevé un impôt à la source de 10 % sur chaque paiement de PCREPA émis.
8. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
9. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.
10. Les bénéficiaires ont pu se déplacer d'un programme de prestations de la relance économique à l'autre au fil du temps. Alternativement, un bénéficiaire pourrait avoir quitté le programme d'Assurance Emploi et passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme auquel un bénéficiaire a postulé, il ne pouvait recevoir qu'un seul type de prestations



Tableau 1 : Nombre de demandes approuvées, nombre de demandeurs uniques et montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), selon la province ou le territoire

d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.